Je suis prescripteur ou orienteur

La Plateforme de l'inclusion





Je créé mon compte sur la Plateforme

- 1. Pescripteur Pôle emploi? J'utilise mon email professionnel et mon code SAFIR
- 2. Prescripteur habilité? Je choisis mon organisation dans la liste
- 3. Orienteur? Je créé simplement un compte avec mes informations

Puis, je valide mon compte dès réception de l'email de confirmation



J'invite mes collaborateurs à rejoindre mon organisation

Lors de la création du compte, je deviens administrateur et je reçois un code

Je partage ce code avec les collaborateurs de ma structure

Les collaborateurs s'inscrivent en créant un compte orienteur et ajoutent le code

Ils seront automatiquement rattaché au compte de l'organisation

Je postule pour un/une candidat(e)

Je cherche les employeurs solidaires depuis l'écran d'accueil

Si le candidat a son compte, je postule pour lui en saisissant son email

S'il n'en a pas, je lui créé un compte

En tant que prescripteur habilité, je peux valider l'éligibilité et obtenir le Pass IAE

Si je suis non-habilité, je postule pour la personne, son éligibilité sera validée par la SIAE





Je suis non-habilité, comment le devenir ?

L'habilitation des prescripteurs se fait au niveau local via les UD -Unité départementale - des Direccte. Faites votre demande auprès d'eux.



Je suis candidat(e)

La Plateforme de l'inclusion



Je m'inscris sur la Plateforme

Je créé mon compte et je renseigne mes informations (nom, adresse, mail...)

Dans la barre de recherche, je trouve les employeurs en indiquant ma ville

Je sélectionne la distance pour une recherche proche de moi (5 km, 10 km...)

Et voilà, la liste des entreprises qui recrutent autour de chez moi s'affiche!





J'envoie ma candidature à un employeur

Je clique sur l'entreprise qui m'intéresse, puis sur "Postuler"

Je sélectionne le métier que je souhaite dans la liste

Je rédige maintenant le message pour l'employeur

Je n'oublie pas de cliquer sur "Envoyer", et c'est parti!

Je serai informé par mail de l'avancement de ma candidature

(à l'étude, acceptée, pour plus tard, refusée)

Qui peut bénéficier d'un contrat d'insertion par l'activité ?

- Les personnes sans emploi ayant des difficultés sociales ou professionnelles (précarité, âge, santé)
- Orientées par un prescripteur vers un employeur solidaire ou recrutées directement par lui
- Remplissant 1 critère administratif de niveau 1, ou 3 critères administratifs de niveau 2

Selon ma situation, un prescripteur habilité peut valider mon accès au contrat d'insertion même si je ne remplis pas tous les critères administratifs

Critères administratifs de niveau 1

- Bénéficiaire du RSA (Revenu de solidarité active)
- Allocataire ASS (Allocation de solidarité spécifique)
- Allocataire AAH (Allocation aux adultes handicapés)
- DETLD (+ 24 mois de chômage)

Critères administratifs de niveau 2

- Niveau d'étude III ou infra
- Senior (+ 50 ans) ou jeunes (- 26 ans)
- Sortant de l'ASE (Aide sociale à l'enfance)
- DELD (12-24 mois de chômage)
- Travailleur en situation de handicap
- Parent isolé sur attestation CAF (Caisse d'allocation familiale)
- Personne sans hébergement ou hébergée ou ayant un parcours de rue
- Personne arrivée en France sur contrat d'intégration républicaine de -2 4 mois
- Résident ZRR (Zone de revitalisation rurale)
- Résident QPV (Quartier prioritaire de la politique de la ville)

